



## Préavis N°01/2019

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 28 janvier 2019

Réf. : 1.10.101.02 / vp

### Demande de crédit pour les aménagements routiers du secteur Croix-d'Or et Route du Mottey

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Historique du projet

En 2011, la Municipalité de Carrouge a demandé au bureau d'ingénieurs Nicod + Perrin SA (aujourd'hui NPPR SA) d'établir un projet d'aménagement routier dans le secteur « Croix d'Or – Ecorcheboeuf » afin d'améliorer la sécurité des carrefours et des cheminements piétonniers. Le but était de coordonner la réalisation des travaux communaux avec ceux d'entretien envisagés par le Canton.

Le projet avait alors été réparti par secteurs selon la distribution figurant sur le plan ci-dessous.

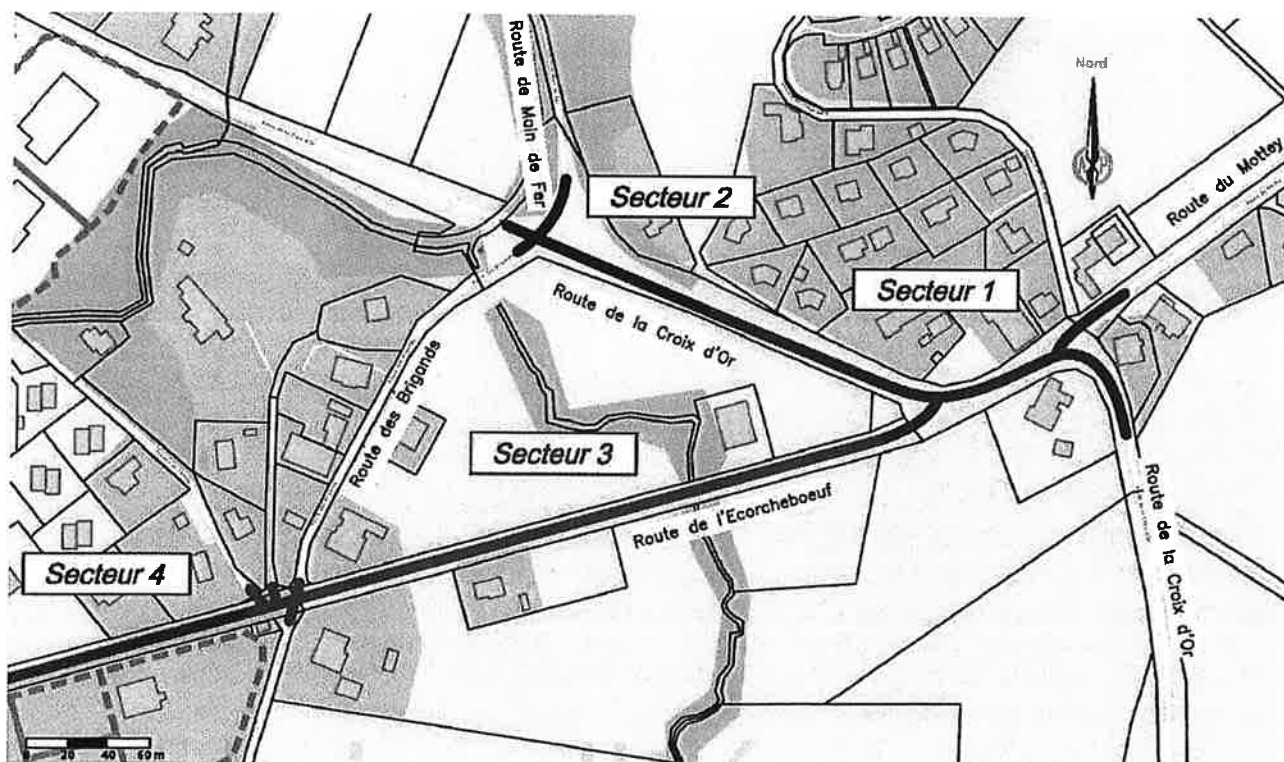


Figure 1 : secteurs du projet initial

Conformément à la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991, le projet a été soumis à un examen préalable auprès des Services de l'Etat qui a abouti à un préavis positif daté du 20 décembre 2012.

Une présentation publique du projet, par la Municipalité de Carrouge et son mandataire, a eu lieu le 16 avril 2013.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 27 avril 2013 au 26 mai 2013. Il n'a fait l'objet d'aucune opposition ou remarque.

Il a ensuite été gelé dans l'attente d'une coordination des travaux avec ceux d'entretien effectués par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

En 2015, le Canton a entrepris la rénovation et l'élargissement de la Route de la Croix d'Or, mais de l'autre côté du pont sur la Bressonne.

En août 2017, la Municipalité a relancé la DGMR pour connaître son programme sur les secteurs du projet communal.

En août 2018, à la suite d'un échange entre M. Patrice Guenat, Syndic et M. Tartaglia, Chef de projet auprès de la DGMR, un programme conjoint de réalisation des ouvrages a été convenu :

1. Préparation et envoi d'un dossier d'appel d'offres des travaux de construction, couvrant l'ensemble des travaux, communaux et cantonaux : *septembre et octobre 2018*.
2. Rentrée et traitement des offres : *novembre 2018*.
3. Calcul de la répartition des coûts, soumissions rentrées, entre le Canton et la Commune : *novembre 2018*.
4. Présentation par la Municipalité et demande d'approbation du projet par le Conseil communal : *12 mars 2019*.
5. Approbation définitive du projet routier par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) : *mars 2019*.
6. Adjudication, sous réserve, des travaux : *mi-mars 2019*.
7. Décision du Grand Conseil sur la part cantonale des travaux : *printemps 2019*.
8. Information à la population sur le déroulement des travaux et leur incidence sur la circulation : *printemps 2019*.
9. Début des travaux : *printemps-été 2019*.

Les phases 1 à 3 se sont déroulées conformément au planning ci-dessus.

Les ouvrages couvrent les secteurs 1 et 2 du projet initial, soit les routes cantonales sur lesquelles la DGMR entreprend ses travaux de réfection. Les travaux sur les secteurs 3 et 4 sont différés. Ils devraient également être effectués simultanément à ceux du Canton. La DGMR réalise, en plus des secteurs 1 et 2, la rénovation du pont sur la Bressonne ainsi que la réfection de la Route du Motte jusqu'au panneau d'entrée de la localité.

## 2. Description du projet

Le projet d'aménagement routier a été lancé par la Municipalité suite au constat que la sécurité des usagers était insuffisante. Durant les quatre années précédant l'établissement du projet, en 2011, onze accidents impliquant dix-sept véhicules et provoquant quatre blessés légers avaient été recensés dans le périmètre d'étude.

Le trafic important (environ 5'000 véhicules par jour, dont 250 poids lourds sur la Route de la Croix d'Or), la configuration des lieux comprenant des arrêts des transports publics (TL), un restaurant avec places de parc et plusieurs chemins de desserte de quartiers d'habitations rendent d'autant plus dangereuse la circulation.

Les principaux problèmes relevés sont les suivants :

- Voies de circulation mal définies dans le secteur du carrefour ;
- Vitesse trop souvent inadaptée des véhicules ;
- Non respect fréquent des pertes de priorité ;
- Cheminements des piétons incomplets et mal sécurisés ;
- Eclairage public insuffisant aux endroits où les piétons traversent les routes ;
- Zones d'arrêt de bus inadaptées pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet s'applique à corriger au mieux ces dysfonctionnements. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

#### Secteur 1 (Annexe 1) :

La linéarité des deux routes secondaires (Route de l'Ecorcheboeuf et Route du Motte) autorise à rouler vite et à ignorer les pertes de priorité à leurs jonctions sur la route principale (Route de la Croix d'Or). Le projet comprend des resserrements des bords de chaussée aux débouchés sur les carrefours, cassant la linéarité des voies de circulation. Des îlots directionnels complètent le dispositif et obligent les véhicules à ralentir.

La géométrie de la route principale est modifiée par des îlots directionnels, par la modification partielle des bords de chaussée et par le marquage des voies de circulation afin de régler clairement les trajectoires des véhicules et de modérer leur vitesse.

La création de voies de présélection permet aux véhicules quittant la route principale et devant croiser la voie opposée de se mettre en attente de manière sécurisée.

Deux îlots avec refuge sont construits au centre de la chaussée, l'un sur la Route de la Croix d'Or, l'autre sur la Route du Motte. Il s'agit d'aides au franchissement des routes par les piétons qui peuvent ainsi traverser la route en deux temps. Le marquage de passages pour piétons ne peut pas être réalisé car les conditions assurant qu'ils ne constituent pas une fausse sécurité ne sont aujourd'hui pas remplies.

Un nouveau trottoir est construit pour relier la Croix d'Or à la Route de la Main de Fer. D'autres tronçons sont réalisés ou modifiés afin que le cheminement des piétons soit complet.

#### Secteur 2 (Annexe 2) :

Le projet comprend la création d'un îlot avec refuge au milieu de la Route de la Croix d'Or, à environ 30 m à l'est du carrefour de la Route des Brigands. Il s'agit d'une aide au franchissement de la route par les piétons.

Le bord côté nord de la chaussée et son trottoir sont repoussés afin que la largeur des voies de circulation demeure suffisante de part et d'autre de l'îlot. Ces aménagements modifient la trajectoire des véhicules dans le sens Mézières – Corcelles-le-Jorat et constituent une modération de la vitesse du trafic sur cette voie.

Un nouveau tronçon de trottoir d'environ 60 m est créé sur le côté sud de la route à partir de la Route des Brigands.

#### Arrêts bus :

Les aménagements pour les piétons, trottoirs et îlots avec refuge, permettent d'accéder aux quatre arrêts bus du secteur, soit les deux arrêts « Croix d'Or » et les deux arrêts « Ecorcheboeuf » des lignes TL 62 et CarPostal 383.

Les emplacements de ces arrêts ne sont pas ou peu modifiés. Pour trois d'entre eux, des trottoirs sont construits afin de permettre l'accès aisé aux bus avec des fauteuils roulants. Le quatrième, soit l'arrêt « Croix d'Or » direction Lausanne, est bordé d'une place suffisamment large pour un accès avec une rampe.

Les arrêts bus se situent tous sur la chaussée, avec interdiction de dépassement (type III). Les aides à la traversée qui se situent derrière les arrêts constituent des obstacles physiques au dépassement.

Les abris bus sont, dans la mesure du possible récupérés. Leur déplacement nécessite toutefois la construction de nouvelles bases.

#### Chemin piétonnier le long de la Route du Motte :

La réfection de la Route du Motte par la DGMR nécessite la reprise d'une part de ses accotements. Le chemin piétonnier situé du côté nord-ouest de la route doit, par conséquent, être reconstruit.

Le projet prévoit la pose d'une bordure en granit, de ce côté de la chaussée, afin de délimiter la route de l'accotement sur lequel le chemin piétonnier est reconstruit. La bande herbeuse, de largeur variable, entre le chemin et la route, est rétablie. La bordure empêche son affaissement sur la chaussée tel que constaté aujourd'hui.

Le long des accès aux champs et aux places, la bordure est remplacée par une ligne de pavés ou par un simple marquage.

#### Canalisations d'évacuation des eaux :

L'aménagement routier décrit plus haut nécessite le déplacement d'une partie des grilles et gueulards qui récoltent les eaux de ruissellement de la route. Des examens par caméra des canalisations ont démontré qu'une partie du réseau devait être reconstruite. Le projet inclut ces travaux d'adaptation et de réfection.

#### Eclairage public :

Le projet prévoit la mise en place d'un éclairage public, adapté au nouvel aménagement routier des secteurs 1 et 2. Les endroits où les traversées de route sont facilitées par des îlots avec refuge sont éclairés de telle façon que les conducteurs détectent bien la présence des piétons même si ceux-ci ne sont pas prioritaires.

Il est prévu que le chemin piétonnier le long de la Route du Mottey soit éclairé par des potelets bas. Ces travaux, non compris dans ce préavis, feront l'objet d'une installation future, probablement liée à la réalisation du Collège Gustave-Roud.

#### Travaux communaux :

Dans le cadre du chantier, la Commune profite de réfectionner le chemin d'accès à sa parcelle n°331.

### **3. Quantités principales du projet**

Le projet concerne les routes cantonales n°631 (Route du Mottey) sur une longueur d'environ 700 m et n°632 (Route de la Croix d'Or) sur une longueur d'environ 350 m.

L'**Annexe 3** est un plan de situation générale, établi par la DGMR, qui figure les tronçons concernés.

Les quantités principales du projet sont :

- Fraisage de chaussée : 13'000 m<sup>2</sup>
- Grave de fondation : 4'000 m<sup>3</sup>
- Béton bitumineux : 4'500 to
- Canalisations : 860 m

### **4. Montant des travaux et répartition des coûts**

En janvier 2014, les coûts estimés totaux, incluant les travaux de réfection et d'aménagement routier, s'élevaient, pour les secteurs 1 et 2 à Fr. 1'439'000.-. Ce montant incluait l'aménagement de cases de stationnement sur la place au croisement de la Route de la Croix d'Or et de la Route de Main de Fer, projet abandonné dans la version actuelle. Il ne comprenait par contre pas les réfections du pont sur la Bressonne et de la Route du Mottey.

Le coût total des travaux de génie civil, basé sur les soumissions rentrées, couvrant tout le projet actuel, soit les secteurs 1 et 2 ainsi que les réfections du pont sur la Bressonne et de la Route du Mottey est de **Fr. 2'700'000.-**.

Le tableau des coûts, incluant le génie civil et tous les autres frais supplémentaires et figurant leur répartition entre la Commune et le Canton est le suivant :

	Ouvrage	Total TTC [fr.]	Part cantonale % [fr.]		Part communale % [fr.]	
<b>A.</b>	<b>Travaux de génie civil</b>					
1	Réfection de la Rte du Mottey (RC 631)	880'000.-		880'000.-		
2	Réfection de la Rte de la Croix d'Or (RC 632)	990'000.-		990'000.-		
3	Réfection du pont sur la Bressonne	258'000.-		258'000.-		
4	Aménagement routier (trottoirs, arrêts, etc.)	470'000.-				470'000.-
5	Travaux communaux (éclairage, chemin, etc.)	102'000.-				102'000.-
<b>A.</b>	<b>Total – Travaux de génie civil</b>	<b>2'700'000.-</b>	78.8 %	<b>2'128'000.-</b>	21.2 %	<b>572'000.-</b>
<b>B.</b>	<b>Autres frais</b>					
6	Direction locale des travaux (NPPR)	85'000.-	78.8 %	66'980.-	21.2 %	18'020.-
7	Essais	60'000.-	78.8 %	47'280.-	21.2 %	12'720.-
8	Signalisation, abris bus, mobilier urbain	80'000.-				80'000.-
9	Installations d'éclairage public (sans génie civil)	70'000.-				70'000.-
10	Divers et imprévus (env. 5 %)	27'260.-				27'260.-
<b>B.</b>	<b>Total – Autres frais</b>	<b>322'260.-</b>		<b>114'260.-</b>	100 %	<b>208'000.-</b>
	<b>Montant total des ouvrages TTC</b>	<b>3'022'260.-</b>		<b>2'242'260.-</b>		<b>780'000.-</b>
	Subvention DGMR					
4	Aménagement routier (trottoirs, arrêts, etc.)	470'000.-			50 %	-235'000.-
	Solde à la charge de la Commune					545'000.-

Le coût estimé des ouvrages communaux s'élève à **Fr. 780'000.-**. Le crédit que nous vous demandons d'allouer porte sur ce montant, la Commune devant être en mesure d'assumer complètement le financement de ses travaux.

Une subvention de la DGMR sur les aménagements routiers, d'un taux de 50 %, permet de ramener le total à la charge de la Commune à Fr. 545'000.-.

L'ampleur des travaux, entrepris conjointement par le Canton et notre Commune, est exprimée par le montant total de Fr. 3'022'260.-.

La synergie de cette réalisation nous permet de bénéficier de conditions financières très favorables par le subventionnement, à 50 %, des aménagements routiers communaux entrepris.

## 5. Déroulement des travaux

Les travaux seront entrepris par phases. Ils vont engendrer des perturbations de la circulation, notamment par la mise en place de déviations.

Afin que la population et les riverains soient informés des conséquences, la Commune et la DGMR organiseront une séance d'information publique au terme de la procédure d'approbation du projet.

## 6. Conclusions

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

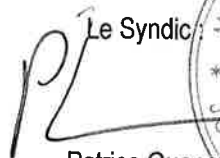
**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
Dans sa séance du ,  
Vu le préavis municipal N° ,  
Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


### Décide


- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux aménagements routiers du secteur Croix d'Or et Route du Motte à Carrouge ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire pour la part communale de Fr. 780'000.- ;
- de financer les travaux de la manière suivante :
  - Encaissement d'une subvention cantonale de Fr. 235'000.- ;
  - Recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 545'000.- ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 545'000.- sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 18'000.- par le compte 430.331.117, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian

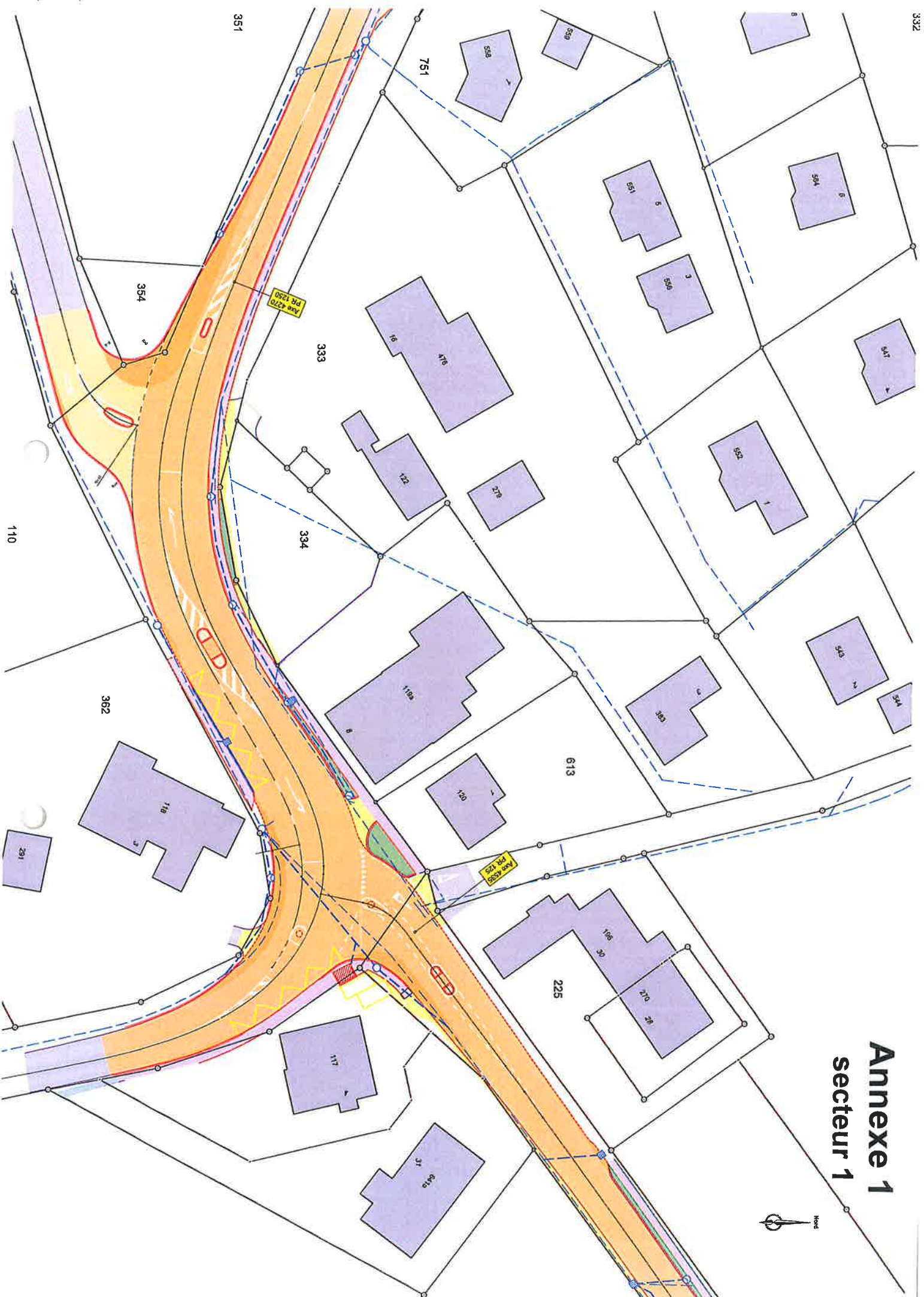


Municipaux responsables : Madame Sonia Hugentobler et Monsieur Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 janvier 2019.

Annexes : ment.

# Annexe 1 secteur 1



351

751

354

Ann 4270  
PR 1350

333

334

110

362

613

Ann 458  
PR 135

225

secteur 1

Annexe 1

# Annexe 2 secteur 2





**000 SITUATION GENERALE**

